



AVIS PUBLIC

SÉANCE D'INFORMATION CITOYENNE

RÈGLEMENT NUMÉRO 72-2023-02-13 PORTANT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE- BRANDON

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, Marc-André Brûlé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon ;

QUE dès 19h00, précédant la séance ordinaire qui sera tenue le 13 mars 2023, à la salle municipale, située au 750, rue principale, le conseil présentera et répondra aux questions du public au sujet du règlement mentionné en objet.

QUE le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

Directeur général et greffier-trésorier